

Histoire de la Chine moderne

M. Pierre-Étienne WILL, professeur

Le cours de cette année s'inscrivait directement à la suite de celui donné en 1999 sur « Les figures de l'administrateur en Chine (1600-1930) », dont nous avons commencé par rappeler les principales conclusions. Le thème de la corruption bureaucratique, omniprésent dans les sources du temps mais traité de façon trop souvent simplificatrice dans la littérature secondaire, avait été l'un des fils conducteurs de nos considérations, et nous l'avons repris cette année. Nous avons donc rappelé la distinction essentielle entre la corruption découlant d'initiatives individuelles, dont les exemples type sont l'échange de faveurs contre des pots-de-vin, le pillage des biens de l'État ou le racket systématique des populations, volontiers considérés dans le discours du temps comme des pathologies personnelles, et la corruption systémique, phénomène collectif par définition et posant des problèmes politiques autrement délicats. Les comportements concernés dans le second cas sont illégaux, ou au minimum condamnés par la morale ; mais ils sont la plupart du temps impossibles à éviter du fait même des insuffisances et des contradictions du système, à commencer par le niveau des salaires des fonctionnaires, tellement bas que les représentants de l'État ne peuvent survivre, ni *a fortiori* vivre avec la dignité qui convient à leur rang, sans s'autoriser des prélèvements qui dans le meilleur des cas ne sont pas prévus par la loi. (Le problème est encore plus aigu concernant les agents subalternes de l'administration, virtuellement non payés.)

L'insuffisance des revenus licites et garantis des agents de l'État — des salaires et des avantages en nature qui s'y ajoutent éventuellement — est une des sources classiques de la corruption, en Chine comme ailleurs ; dans le cas chinois c'est une de celles qui ont été le plus régulièrement dénoncées, tant par les intéressés eux-mêmes que par divers commentateurs extérieurs au système. Voici par exemple ce qu'en disait le P. Gui Boulais (1843-1894), auteur d'une traduction partielle du Code pénal des Qing régulièrement rééditée (*Manuel du code chinois*, 1^{re} éd. Shanghai, 1924), dans son introduction à la section consacrée aux « Mandarins et employés des tribunaux acceptant des présents corrupteurs » :

Nous touchons là à l'une des plaies les plus vives du Gouvernement chinois. Nulle part ailleurs on n'a fait de si sévères lois contre la corruption des mandarins et commis de tribunaux, et nulle part, peut-être, on n'a violé ces lois avec plus de généralité et d'impunité. Une des principales causes de cette cupidité doit être imputée au Gouvernement lui-même. Il ne donne point d'honoraires aux officiers subalternes des divers tribunaux, et ceux qu'il accorde aux mandarins sont si insuffisants que ces magistrats se trouvent obligés, bon gré mal gré, de recourir à des moyens illégaux pour se procurer le nécessaire.

Faut-il assimiler les administrateurs de l'empire à un salariat au sens moderne du terme — à des agents effectuant un certain travail contre une rétribution supposée leur permettre de vivre pendant qu'ils effectuent ce travail ? Ou les traitements des fonctionnaires chinois n'étaient-ils qu'une sorte d'*honorarium* valant plus par le statut qu'il désignait que par sa valeur économique ? Si la seconde définition semble mieux correspondre aux réalités, la première n'en est pas pour autant irréaliste. Les salaires sont calculés suivant une grille précise, ils sont susceptibles d'être soumis à des retenues à titre de sanction, et le simple fait qu'on ne cesse de se plaindre de leur grossière insuffisance confirme que dans la vision constitutionnelle chinoise ils *devraient* assurer l'indépendance de ceux à qui ils sont versés, et que les artifices auxquels on recourt pour compenser le fait qu'il n'en est rien ne peuvent en fin de compte être tenus pour légitimes, même s'ils sont *de facto* tolérés, voire justifiés jusqu'à un certain point par les meilleurs auteurs.

Les administrateurs de la fin de la période impériale semblent constamment courir après l'argent. À une exception près — les réformes de l'empereur Yongzheng (r. 1723-1735), sur lesquelles on reviendra —, l'État des Ming et des Qing n'a jamais sérieusement cherché à garantir à ses personnels des revenus qui leur permettent de se tenir à l'abri des sollicitations et de ne pas avoir à se conduire eux-mêmes en sollicitateurs. Mais dans la majorité des cas il est clair que ce souci obsessionnel du revenu, plus ou moins manifeste mais jamais absent, ne tient pas seulement à l'insuffisance systématique des salaires par rapport aux dépenses personnelles et professionnelles des fonctionnaires, même calculées au plus juste ; il vient aussi de ce que devenir fonctionnaire, voire la simple réussite aux examens, suscite dans la famille de l'heureux élu, parmi ses amis et alliés plus ou moins proches et parmi toute une clientèle qui tend évidemment à proliférer dans ce genre de circonstances, une attente extrême en termes de bénéfices matériels, avant d'être symboliques ou politiques. Dans la perception du public, entrer dans la bureaucratie est le moyen le plus sûr et le plus rapide de faire fortune, ou d'accroître une fortune qu'on possède déjà.

Même si l'intéressé n'était pas particulièrement avide d'enrichissement personnel, cette attente lui créait des obligations envers son clan, ses ancêtres et sa localité d'origine auxquelles il lui était difficile de se dérober, tant sont puissants, en Chine peut-être plus qu'ailleurs, les sentiments de piété filiale et de patriotisme local. On comprend donc les extrémités auxquelles certains étaient prêts pour

obtenir ce qu'on appelait un « poste gras » dans l'administration territoriale (ce dont nous avons traité avec quelque détail l'an passé à propos des polémiques sur le tirage au sort des nominations institué en 1594) ; et par là s'expliquent, bien sûr, non seulement une infinité de prélèvements non légaux plus ou moins acceptés des populations, mais encore les rackets organisés dans les bureaux de l'administration centrale au détriment non pas directement des contribuables, auxquels ces bureaux n'avaient pas accès, mais du reste de la fonction publique, dont ils contrôlaient l'évaluation et les carrières.

Cela étant, les espoirs d'enrichissement qui accompagnaient inévitablement le succès d'un individu aux examens et son entrée dans l'administration étaient parfois déçus. Nous avons illustré au passage comment les accidents de carrière pouvaient ruiner un fonctionnaire et sa famille. Même sans revers professionnel particulier, une proportion d'administrateurs probablement beaucoup plus élevée qu'on ne tend à le penser se retrouvaient en fin de carrière un peu plus à l'aise qu'au début, peut-être, et certainement beaucoup mieux considérés socialement, mais pas riches pour autant. Beaucoup, probablement la majorité, n'avaient en fin de compte que des carrières très courtes, qui débutaient tard et se déroulaient dans les échelons inférieurs de la bureaucratie territoriale, et dans des localités d'un rapport médiocre en surcharges fiscales et en commissions. D'autres passaient toute leur carrière dans les bureaux de l'administration centrale en y occupant des fonctions trop modestes pour qu'ils pussent jouer de leur influence. Les carrières longues et glorieuses qui propulsaient leurs titulaires à des postes où ils étaient en position de recevoir beaucoup de cadeaux, c'est-à-dire d'en demander beaucoup, étaient réservées à une minorité de bureaucrates appartenant presque toujours à la crème de l'élite académique et disposant de bonnes relations, ou alors — dans le cas particulier de la dynastie des Qing — proches du clan impérial et de l'aristocratie militaire mandchoue.

Même sans passer par la voie vénale (comme beaucoup l'ont fait sous les Qing, surtout après 1850), entrer dans la carrière publique représentait *de facto* un investissement dont il était naturel d'espérer un retour aussi important que possible, symbolique mais surtout financier. À défaut de le mesurer exactement, il est assez facile d'énumérer les éléments qui entrent dans le coût de cet investissement : enseignement de haut niveau confié à des tuteurs privés, entraînement à plein temps aux épreuves d'examen, longues années consacrées à franchir les étapes successives — il est rare qu'on réussisse la licence ou le doctorat à la première tentative —, voyages coûteux tous les trois ans dans les capitales provinciales ou, pour passer le doctorat, à Pékin, mondanités diverses, banquets et cadeaux offerts aux examinateurs par les heureux lauréats, séjours tout aussi coûteux à la capitale dans l'attente d'une nomination, dépenses en équipement, en personnel et en déplacement pour gagner son poste, etc. (Les manuels pour fonctionnaires sont riches en conseils pour minimiser les dépenses préalables à une affectation.) Tout cela créait des dettes, morales et, pour beaucoup, financières. (Déjà abordé dans une étude de Saeki Tomi 佐伯富 en 1965, le problème

des dettes contractées à la capitale [*jingzhai* 京債] auprès des usuriers spécialisés pendant les périodes d'attente de nomination et pour couvrir les frais de voyage et d'installation dans le premier poste apparaît dans les sources dès l'époque des Tang ; jusqu'au XVIII^e siècle on rencontre de loin en loin des tentatives pour le réduire en accordant des avances sur salaire aux nouveaux fonctionnaires.)

L'investissement était encore plus lourd dans le cas des fonctionnaires passés par la voie vénale. Cela vaut pour ceux qui avaient acquis un titre d'« étudiant impérial » leur permettant de s'inscrire sur les listes d'attente, mais c'était encore bien plus le cas pour ceux qui versaient au gouvernement des sommes importantes afin d'obtenir directement un poste ou (pour les fonctionnaires déjà en activité) un avancement accéléré. Les bureaucrates passés par la voie royale des examens considéraient volontiers ces collègues dont la carrière avait débuté sous le signe de l'argent comme plus corruptibles que les autres ; mais il y avait là une bonne part de snobisme et, surtout, beaucoup d'hypocrisie : le besoin de recouper ses dépenses et la tentation de faire fructifier son investissement étaient quasi universels.

Les notions d'investissement et de retour relèvent clairement de la sphère économique ; et il est en effet tentant, à l'époque qui nous concerne comme d'ailleurs sous les Song déjà, quelque cinq siècles plus tôt, de parler d'un processus de mercantilisation de la fonction publique, parallèle et étroitement lié à la commercialisation rapide de l'économie et de la société qui caractérise ces périodes. Dans quelle mesure un tel processus était-il compatible avec la théorie et les idéaux de l'ordre bureaucratique ? *A priori* il l'était d'autant moins que, bien avant l'Europe, l'État impérial chinois semble avoir totalement intégré à son discours les notions d'indépendance de la bureaucratie par rapport à la société — impliquant d'abord l'indépendance financière — et de dévouement exclusif et désintéressé au service du peuple. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'indépendance financière il s'agissait avant tout d'un exercice rhétorique visant à stigmatiser la corruption en énonçant un *principe* qu'il était toujours possible de brandir lorsque les abus dénoncés relevaient de la « vraie » corruption, autrement dit d'exactions allant bien au-delà de prélèvements qui étaient *de facto* tolérés, en raison, justement, de l'insuffisance des salaires officiels.

Mais il est intéressant de noter que certains fonctionnaires idéalistes, assez rares assurément, affectaient de se conformer à la lettre au principe selon lequel on peut très bien s'en tirer avec son simple salaire. Or, sauf dans le cas de ceux à qui leur fortune personnelle permettait de s'offrir le luxe d'une intégrité parfaite, une telle attitude créait toutes sortes de problèmes et ces champions d'intégrité tendaient à être considérés par leurs collègues comme de dangereux excentriques dont le seul but était de se mettre en valeur et de donner mauvaise conscience à la profession en vivant pauvrement. Plus réalistes, en revanche, et en fait plus intéressants, sont certains auteurs de manuels qui ont cherché à réaliser ce qui, d'après eux et contrairement à l'opinion commune, n'était nullement la quadrature du cercle : se montrer suffisamment modeste dans ses besoins

et contrôler son budget personnel avec assez de rigueur pour réussir à s'en tirer avec un minimum de prélèvements en sus du salaire nominal — et de prélèvements qui pussent être considérés comme légitimes par le public. Car c'est là ce qui compte en dernière analyse : préserver sa réputation, et du même coup celle de l'État ; et cela exclut les bénéfiques indus et l'enrichissement. Or, on l'a vu, la majorité des intéressés considéraient au contraire que l'enrichissement était quasiment un droit. À tout le moins, c'est ce qu'ils avaient naturellement tendance à attendre d'une situation jouissant d'un tel prestige et à laquelle il était aussi difficile de parvenir.

Cette contradiction bien réelle nous a été l'occasion de revenir sur les théories d'auteurs modernes qui ont cherché à rendre compte de la réalité et de l'essence du système administratif impérial en faisant abstraction du discours orthodoxe, considéré comme irréaliste ou hypocrite. Le principal d'entre eux est bien sûr Max Weber. Il nous a paru intéressant d'examiner de près, et pour la critiquer, sa conception « patrimoniale » du système administratif de la Chine impériale, adoptée par certains auteurs plus récents. Pour Weber, en dépit de son apparence de rigueur et de rationalité ce système revenait dans les faits à distribuer des prébendes en échange d'un service minimal. L'idée a été reprise par Philip Kuhn, par exemple, qui affirmait dans une de ses conférences prononcée en 1994 au Collège de France (publiées sous le titre *Les origines de l'État chinois moderne*, Armand Colin, 1999) :

... les souverains chinois avaient à tenir compte de ce qu'on pourrait appeler, en termes wébériens, une culture politique « prébendaire » profondément enracinée. Le gouverneur de province ou le magistrat ne « possédaient » pas leur poste, mais, dans les faits, ils disposaient de l'équivalent d'une licence royale pour lever l'impôt. [...] De là, une administration territoriale frugale en apparence, mais en réalité extrêmement coûteuse du point de vue du contribuable.

D'autres n'hésitent pas à considérer que dans la Chine impériale un poste d'administrateur local était l'équivalent d'une ferme fiscale *de facto*, au sens où, une fois livrés au gouvernement les quotas d'impôts qui lui étaient dus, l'administrateur pouvait (d'après eux) se servir à sa guise. Cette notion va de pair avec celle de confusion des ressources publiques et des ressources privées, centrale dans la vision wébérienne. Bien qu'exclue de la théorie confucéenne du gouvernement, on peut en effet considérer que cette confusion n'était pas moins admise dans la mesure, au moins, où l'expansion considérable de l'appareil administratif à l'époque des Qing est en grande partie passée par le recrutement d'administrateurs « privés » : les membres des cabinets des fonctionnaires, que ceux-ci étaient supposés payer sur leurs propres salaires bien qu'ils fussent notoirement insuffisants pour cela. En ce sens il est possible de dire que l'État des Qing a sous-traité l'expansion de son administration à ses propres fonctionnaires. Cette notion de « sous-traitance » se rencontre d'ailleurs chez certains auteurs, mais dans un sens plus technique : une fois livrés certains produits (fiscaux, essentiellement) en temps voulu et dans les quantités convenues, et à condition

de rendre certains services auxquels il s'était engagé par l'équivalent d'une sorte de contrat en acceptant son poste, le fonctionnaire était libre de ses pratiques — mieux, il était encouragé par la faiblesse même de son salaire à trouver lui-même les moyens de se payer.

Ces interprétations, auxquelles nous avons consacré d'assez longs développements, soulèvent assurément des questions importantes. Mais celles-ci se posent de façon très différente suivant les régions et les époques ; et, surtout, les pratiques auxquelles il est fait allusion ne résument nullement l'économie générale de la structure administrative et fiscale de la Chine des Ming et des Qing. S'il existait des pratiques d'affermage de l'impôt à des notables locaux, illégales mais tolérées, dans le cas des fonctionnaires proprement dits le modèle de la « ferme fiscale » ne nous semble guère recevable. Il n'y avait par exemple rien qui ressemblât de près ou de loin à une mise aux enchères des postes administratifs par l'État : la compétition entre les postulants se passait à un autre niveau. D'autre part, même dans les phases de plus grand relâchement des contrôles la perception des impôts continuait d'être régie, au moins sur le papier, par des procédures contraignantes et précises, édictées par les autorités centrales, dont l'existence même conférerait une légitimité politique aux protestations éventuelles des contribuables, que celles-ci fussent violentes ou qu'elles empruntassent les voies judiciaires. Enfin, même quand le niveau de discipline administrative était bas, le fonctionnaire était loin d'être entièrement libre de ses pratiques : sauf très rares exceptions, un administrateur chinois n'était jamais maître de son terrain et de ses méthodes au point de pouvoir se permettre n'importe quoi en échange des livraisons fiscales attendues et en s'appuyant simplement sur la force brute ; il faut attendre le XX^e siècle et les seigneurs de la guerre pour rencontrer un tel niveau d'arbitraire — sauf que les seigneurs de la guerre n'étaient les soustraitants d'aucun pouvoir politique et ne travaillaient que pour eux-mêmes. Le fonctionnaire local sous les Qing, même au XIX^e siècle, avait à tenir compte à un degré plus ou moins grand de l'existence d'une réglementation complexe, plutôt favorable au contribuable, et sanctionnée de longue date par la dynastie ; et surtout il avait à tenir compte d'une multitude d'intérêts locaux bien installés, tant parmi les notables que dans les rangs du personnel subalterne. Or, ces intérêts lui liaient les mains autant que la loi dynastique, et peut-être plus encore.

D'un autre côté l'on peut admettre qu'une proportion peut-être importante des administrateurs sélectionnés par le gouvernement central avaient un comportement de « prébendiers » au sens où ils attendaient d'abord de leurs postes qu'ils leur rapportent, où de ce point de vue ils considéraient leurs salaires officiels comme un élément relativement marginal, et où en dehors de cela ils ne cherchaient pas outre mesure à en faire plus que le minimum nécessaire pour ne pas avoir d'ennuis et pour conserver leur place. (Encore ce minimum représentait-il dans tous les cas une très lourde charge, ainsi que nous l'avons rappelé avec quelque détail.) Et c'est un fait que les sources chinoises dénoncent d'abondance ce genre d'attitude, particulièrement au XIX^e siècle. Mais la « culture prébendaire

profondément enracinée » dont parle Kuhn avait à compter avec une autre culture, minoritaire peut-être mais extrêmement influente : celle que reflètent ces ouvrages didactiques auxquels nous ne cessons de revenir, publiés ou réédités jusqu'aux derniers jours de l'empire par des membres de l'élite administrative soucieux d'enseigner à leurs collègues les valeurs de frugalité, de prudence, de compétence et de diligence qu'ils tentaient d'illustrer dans leur propre comportement. Il ne nous semble guère recevable d'opposer globalement la « théorie » et la « réalité », comme l'ont fait certains auteurs parfois illustres (ainsi E. Balazs, ou les historiens de l'« école de Kyoto »), en tenant pour divorcé de la réalité le discours « professionnel » qui prend l'administration au sérieux et en considérant l'ensemble de la fonction publique chinoise traditionnelle comme une classe de prébendiers, d'incapables ou d'intellectuels sentencieux impuissants à faire passer leurs vues dans la vie réelle. Mieux vaut évoquer l'existence simultanée d'un vaste éventail d'attitudes et de personnalités, allant du prévaricateur cynique et de l'incompétent débordé par les événements au grand professionnel du service public et au modèle d'intégrité. Les tensions et les compromis engendrés par ces différentes approches et par ces modèles contradictoires — par la coexistence d'« idéal-types » comme l'administrateur prébendaire et le fonctionnaire rationnel « moderne » — sont au centre de notre analyse.

Concernant le problème des salaires, il nous semble possible de parler d'un effet de ciseaux entre le montant extrêmement bas des revenus légitimes des administrateurs, d'une part, et des besoins objectifs et subjectifs (fonctionnels et culturels, si l'on veut) tendant naturellement à croître, d'autre part ; et il en va de même au niveau des administrations elles-mêmes, dont les financements étaient presque par définition très inférieurs à leurs frais réels de fonctionnement. Les conséquences de cet effet de ciseaux sont bien connues, et nous y avons déjà fait allusion : la ponction des ressources de la population au delà des quotas réglementaires, sous la forme d'une infinité de surtaxes et de commissions, relevait de pratiques qui pour se situer en dehors du cadre légal n'en étaient pas moins largement tolérées par l'État et sanctionnées par la coutume. Le problème — peut-être le problème fondamental de l'État impérial chinois tardif — est qu'en raison du gonflement tendanciel des besoins, tant des personnels eux-mêmes que des bureaux, la frontière entre les arrangements tolérés et les comportements considérés comme condamnables ne cessait de fluctuer, et que ce flou même était une invite aux dérapages et aux abus.

Mais c'est l'« effet de ciseaux » proprement dit qui nous a retenu pendant la plus grande partie du cours, en d'autres termes la distance entre les revenus officiels des administrateurs (leurs salaires) et leurs dépenses, incompressibles ou non. Avant d'entreprendre l'analyse systématique de ces dépenses, sur laquelle nous allons revenir de suite, nous nous sommes permis une digression sur certains effets dysfonctionnels de ce besoin constant d'argent qui semble poursuivre la presque totalité des fonctionnaires de l'empire. L'une des exigences mises en avant avec beaucoup d'insistance par les auteurs d'ouvrages didactiques

et par les fonctionnaires « modèles » est de ne pas se laisser manipuler par le personnel subalterne des bureaux — mieux, par la collusion, apparemment tout à fait courante, entre celui-ci et les membres du cabinet personnel du fonctionnaire. Or, les arguments implicitement ou même explicitement formulés pour encourager le fonctionnaire à fermer les yeux sur ce genre d'alliance et sur les pratiques qu'elle recouvrait tournaient la plupart du temps autour de ses besoins d'argent, dont la cause première était bien sûr la faiblesse de son salaire. Nous en avons proposé deux exemples détaillés. L'un est extrait de l'autobiographie professionnelle d'un certain Gao Tingyao 高廷瑤 (mort en 1830), un fonctionnaire local ayant acquis une grande réputation d'efficacité au Anhui et au Guangdong pendant les deux premières décennies du XIX^e siècle et dont les souvenirs sont d'une candeur remarquable concernant des mœurs administratives qu'il réproouve évidemment. L'autre est un épisode raconté aux chapitres 99-103 du célèbre roman *Le rêve dans le pavillon rouge* (composé pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle), dont la drôlerie n'exclut pas un réalisme tout à fait saisissant pour qui étudie les pratiques bureaucratiques de l'époque. Dans les deux cas, les assistants du fonctionnaire et le petit personnel tentent de convaincre leur patron de les laisser organiser la corruption en son nom et, en partie au moins, à son profit, en lui faisant valoir qu'il a de gros besoins d'argent et que sans cela il ne s'en tirera jamais et se déconsidérera aux yeux de ses supérieurs.

Quels sont donc ces besoins ? Nous avons tenté d'en donner une analyse aussi précise que possible en proposant un tableau systématique des coûts entraînés par le simple fait d'occuper des fonctions d'administrateur (nous parlons ici de l'administration locale). Dans ce tableau nous avons opéré deux distinctions : d'une part, entre les dépenses personnelles du fonctionnaires et ses dépenses publiques, occasionnées par le service ; d'autre part, entre les dépenses qu'on peut considérer comme inévitables et incompressibles et celles dont un administrateur pourrait en toute rigueur se dispenser, mais qu'il se sent en quelque sorte obligé de faire sous toutes sortes de pressions : ses désirs personnels, les demandes de son entourage, les usages en vigueur dans le monde de l'administration — lesquels variaient d'ailleurs suivant les régions —, le style de consommation de l'élite à un moment donné et les effets de mode (les « pressions culturelles », si l'on veut), et enfin l'opportunité politique ou le désir de soigner sa popularité. Cette « grille des dépenses », à laquelle nous avons consacré près de la moitié du cours, est décrite ci-dessous. Il est rare de pouvoir donner des chiffres précis. Les revenus licites des fonctionnaires sont à peu près connus : ils se composaient des salaires proprement dits et des indemnités dites « d'intégrité » qui s'y sont ajoutées à partir des années 1720, multipliant les salaires de base par un facteur de 20 ou même plus, mais qui dans les faits revenaient à régulariser et à comptabiliser au niveau des provinces des surcharges qui jusqu'alors étaient levées sans contrôle et conservées sur place. (Nous avons consacré un développement à cette réforme importante, que nous sommes tenté d'interpréter comme un effort héroïque — le dernier dans l'histoire de l'empire — pour redonner un contenu

à cette notion fondamentale, qu'un fonctionnaire doit pouvoir vivre sur son salaire régulier.) En revanche, on vient de le voir, les postes de dépense dont il va être question variaient considérablement suivant les individus et les contextes ; si bien que la distance entre les revenus licites et les besoins réels (incompressibles ou non) ne peut être évaluée que de façon tout à fait impressionniste. Ajoutons que certaines des rubriques proposées ci-dessous doivent être adaptées en fonction du rang du fonctionnaire au sein de la hiérarchie territoriale ; mais nos remarques concernent au premier chef les fonctionnaires locaux de base, autrement dit les magistrats de sous-préfecture (il y en avait environ 1300 en Chine à l'époque qui nous concerne).

1. *Dépenses personnelles*

1.1. Entretien de la famille et du personnel de maison. Un fonctionnaire local est par définition étranger à la province dans laquelle il sert. Il emmène avec lui une fraction variable de sa famille immédiate — vieux parents, épouses principales et secondaires, enfants, serviteurs, esclaves... —, une fraction que les manuels et certains règlements recommandent d'ailleurs de limiter autant que possible, alors que la tendance était au contraire à se déplacer avec de vastes « maisons » : les témoignages ne manquent pas décrivant l'administrateur comme le chef d'une sorte de PME familiale dont l'objet serait d'extraire le maximum de profit de la situation. Dans tous les cas, peuvent être considérées comme « incompressibles » les dépenses de vie quotidienne de toutes ces personnes à un niveau compatible avec le statut social de l'intéressé : un fonctionnaire ne peut se permettre de faire vivre sa famille pauvrement. Il faut ajouter qu'un fonctionnaire local avait aussi à faire vivre les membres de sa maison restés au pays dès lors que sa famille ne disposait pas de revenus en propre, par exemple (et typiquement) sous la forme de rentes foncières ; or, tous les bureaucrates n'étaient pas de riches propriétaires fonciers.

1.2. L'argent à mettre de côté (les « économies ») constitue une catégorie de dépenses *a priori* mal définie, mais importante, car elle correspond à un espoir quasi universel et tenu pour parfaitement légitime dans le milieu des fonctionnaires : se retrouver un peu plus à l'aise au moment de la retraite, lorsqu'on devient un *xianghuan* 鄉宦 (litt. un fonctionnaire retiré vivant dans son village), qu'on ne l'était au début. Considérée comme la récompense légitime d'une vie consacrée au service public, cette plus grande aisance n'est pas mise sur le même plan que l'enrichissement proprement dit, lequel n'est jamais approuvé ouvertement. Elle est moins vécue comme un accroissement de patrimoine que comme l'indicateur d'une plus grande dignité, comme un moyen reconnu de vivre de façon plus distinguée, ainsi qu'il sied à quelqu'un qui est devenu « noble » (*gui* 貴) du simple fait d'avoir accédé à la qualité de serviteur de l'État. Nous avons cité des exemples de fonctionnaires notoirement incorruptibles qui n'en ont pas moins réussi à acquérir, au terme de leur carrière, quelques terres ou, typiquement, une belle bibliothèque : Gao Tingyao, déjà mentionné, ou même

un parangon d'intégrité ombrageuse comme le fameux Hai Rui 海瑞 (1514-1587). Xie Jinluan 謝金鑾, un auteur de la fin du XVIII^e siècle qui donne des conseils particulièrement intéressants pour que le fonctionnaire local calcule son budget personnel de façon aussi serrée que possible, insiste pour sa part sur la nécessité de toujours réserver un modeste surplus.

1.3. Moins justifiables *stricto sensu* que les dépenses de la « maison » dont il a été question plus haut, donc *a priori* moins « incompressibles », mais socialement difficiles à éviter, sont les frais occasionnés par les demandes des proches, des clients et surtout du lignage du fonctionnaire. Comme on l'a vu plus haut, un poste dans l'administration était considéré par à peu près tout le monde comme une bonne aubaine. L'on attendait de l'heureux titulaire qu'il en fit profiter son entourage et, de fait, d'énormes pressions s'exerçaient sur les fonctionnaires pour qu'ils fassent de l'argent pendant leurs périodes de service. Il était particulièrement mal vu que le titulaire d'un poste réputé « gras » n'en fasse pas retomber les bénéfices sur sa localité d'origine et, le cas échéant, sur son lignage : très influents et organisés dans les provinces méridionales (d'où était issu une bonne partie du fonctionnariat), les lignages incluait fréquemment dans leurs règlements des barèmes relatifs aux contributions que leurs membres ayant la chance d'occuper un poste dans l'administration étaient tenus de verser annuellement aux autorités du lignage pour les œuvres communes (accroissement du patrimoine commun, écoles, institutions charitables, etc.) ; ces barèmes, qui prenaient en compte le rang du fonctionnaire et la rentabilité supposée de son poste, paraissent avoir été fort élevés, *a priori* difficilement compatibles avec les salaires théoriques des administrateurs. Là encore, donc, il s'agit de dépenses privées occasionnées par une charge officielle, mais qu'on ne peut assimiler à de l'enrichissement personnel.

2. Dépenses publiques

2.1. Frais de déplacement. Nous avons déjà fait allusion aux mises de fonds que devaient faire la plupart des fonctionnaires nouvellement nommés pour regagner leur poste. Celui-ci pouvait être à des semaines de route de la capitale, et ils y emmenaient non seulement leurs familles mais encore leurs équipes de collaborateurs personnels, qu'il leur fallait en outre équiper et rétribuer. Comme on l'a vu, ces mises de fonds se traduisaient fréquemment par un endettement, d'ailleurs difficile à évaluer, que le fonctionnaire aurait donc à rembourser en prélevant sur les revenus de son poste. (Une anecdote du début du XX^e siècle affirme que les usuriers de la capitale accompagnaient leur débiteur comme membres de son équipe privée et occupaient les fonctions particulièrement rémunératrices de portier de la résidence jusqu'à ce que leur prêt ait été remboursé.) À cela s'ajoutaient les frais de déplacement sur place, à l'occasion de diverses missions que les autorités provinciales étaient susceptibles d'assigner aux fonctionnaires locaux : jurys d'examens, participation à des enquêtes judiciaires, suppléances, etc. Les indemnités étaient minimales, quand il y en avait, et pourtant

les fonctionnaires en déplacement étaient supposés, suivant la formule, « ne pas lever une seule sapèque sur la population », non plus que la suite qui les accompagnait ; en d'autres termes ils devaient voyager à leurs propres frais. En réalité les données ne manquent pas montrant à quel point la situation était trop souvent l'inverse : les bureaucrates de haut rang circulant dans leur territoire, en particulier, ou même à l'extérieur, avaient tendance à vivre sur l'habitant, ou plus exactement à formuler toutes sortes d'exigences et à s'autoriser toutes sortes d'exactions, eux et les équipes parfois fort nombreuses qui les accompagnaient, aux dépens des fonctionnaires locaux, des responsables de relais postaux, des commis d'administration, des chefs de villages, etc., lesquels à leur tour les retournaient sur le contribuable.

2.2. Salaires du cabinet personnel. Nous avons mentionné plus haut le gonflement rapide des équipes d'assistants que tous les fonctionnaires territoriaux des Qing, depuis les gouverneurs de province jusqu'aux sous-préfets, engageaient à leurs propres frais. Il s'agissait là en fait d'un de leurs plus gros postes de dépense, et de ceux sur lesquels il était le moins facile d'économiser. Ces équipes se composaient essentiellement de deux catégories de personnes : les conseillers techniques (ou « amis de tente », *muyou* 幕友), qui étaient des lettrés spécialisés dans certaines disciplines administratives telles que le droit ou la fiscalité ; et les serviteurs sous contrat (*changsui* 長隨), ainsi que ceux qui appartenaient à la maison du fonctionnaire (*jiaren* 家人). Les *muyou* et *changsui* étaient rétribués, et nous avons une idée assez précise des salaires que les premiers étaient en position d'exiger ainsi que de leur croissance aux XVIII^e et XIX^e siècles — alors que les salaires des fonctionnaires sont restés, eux, inchangés pendant toute cette période.

Les calculs que nous avons proposés, rudimentaires sans doute mais, croyons-nous, représentatifs de la réalité, envisagent le cas d'un magistrat type de sous-préfecture, comme il y en avait des centaines à travers l'empire. Son salaire tourne autour d'un millier de taels (onces d'argent), dont 45 taels de salaire de base et le reste en « indemnité d'intégrité » financée par les surcharges fiscales récupérées et redistribuées par le gouvernement de la province. Le cabinet qu'il doit financer sur ses propres deniers se compose de serviteurs sous contrats, dont le nombre devait couramment atteindre ou dépasser la vingtaine et dont nous n'avons aucune idée des émoluments, et de conseillers techniques. Pour ces derniers on est en terrain un peu plus sûr. Suivant plusieurs auteurs du temps, il fallait au moins quatre conseillers techniques pour administrer une sous-préfecture d'importance secondaire, située à l'écart des grands axes de communication, peu peuplée et peu urbanisée, avec un quota fiscal peu important, etc., bref, représentant une charge de travail administratif modérée. Mais dans une sous-préfecture classée comme « poste important » (*yaoque* 要缺), prospère, densément peuplée, avec beaucoup de commerce et de passage, où l'activité judiciaire était intense et où il y avait un personnel subalterne nombreux à superviser, une

équipe de conseillers techniques se montant à six ou sept personnes, voire plus, était indispensable.

Les salaires de ces gens variaient en fonction de leur domaine d'expertise : les mieux payés, parce qu'ils possédaient des compétences hautement spécialisées et longues à acquérir, étaient les juristes (*xingming* 刑名) et les fiscalistes (*qiangou* 錢穀), qui exerçaient une réelle influence sur les prises de décision dans des domaines particulièrement cruciaux de l'administration, donc à terme sur l'évaluation de leur patron ; en revanche, les conseillers spécialisés dans des tâches de secrétariat telles que la correspondance administrative ou le suivi des dossiers devaient se contenter d'émoluments moindres. Mais tous avaient une compétence à vendre (nous l'avons décrite avec quelque détail en ce qui concerne les fiscalistes) ; et ils la vendaient sur un marché fortement demandeur, lequel en outre n'était pas totalement à l'abri des pratiques de monopole ou d'entente propres à faire monter les prix. Cette compétence, en effet, la plupart du temps les fonctionnaires ne la possédaient pas eux-mêmes, bien qu'aux yeux des auteurs de manuels les plus exigeants un fonctionnaire vraiment professionnel dût en savoir autant que ses conseillers : ceux-ci dès lors ne seraient plus que des aides, indispensables certes, mais seulement en raison de la charge de travail à assumer. Nous avons aussi rappelé que les salaires des conseillers techniques les rendaient financièrement indépendants (contrairement à leurs employeurs ils n'avaient aucun coût à assumer en dehors de leur budget personnel et familial), et que cette indépendance ajoutait à leur valeur dans la mesure où elle garantissait en principe l'honnêteté, la fiabilité et la discrétion que l'on attendait d'eux. Beaucoup arrivaient en fait à mettre de l'argent de côté, et les cas ne sont pas rares d'anciens *muyou* devenus fonctionnaires par la voie vénale grâce à ces économies ; et en raison de leur passé professionnel ils entamaient leur nouvelle carrière avec une expérience et des compétences que possédaient rarement leurs collègues entrés dans la bureaucratie par la voie royale du doctorat.

Au milieu du XVIII^e siècle le salaire type d'un fiscaliste ou d'un juriste tournait autour de 200 ou 300 taels par an, les catégories les moins huppées pouvant prétendre à des sommes se situant entre 50 et 100 taels. (À titre de comparaison un précepteur privé — autre emploi typique pour un lettré sans ressources personnelles — gagnait bon an mal an une cinquantaine de taels.) L'on rencontre encore jusque vers 1750 des auteurs affirmant que notre magistrat à 1 000 taels annuels peut s'en tirer avec une équipe réduite et en contrôlant strictement ses dépenses. Mais la situation a changé du tout au tout dans la seconde moitié du siècle en raison de l'inflation générale du coût de la vie, qu'ont suivie et même largement dépassée les émoluments des conseillers techniques les plus recherchés : dans les années 1780 un bon juriste peut facilement demander 800 taels par an, et les salaires des conseillers les plus demandés semblent encore avoir plus que doublé dans le courant du XIX^e siècle.

Pendant la même période les salaires nominaux des fonctionnaires sont restés, comme on l'a vu, inchangés : on peut donc dire qu'ils ont été, littéralement,

dévalués. Dès la fin du XVIII^e siècle le problème de l'insuffisance des salaires est à nouveau dénoncé de partout comme une des causes majeures de la corruption, ou au moins du désordre des pratiques financières au sein de l'administration : toutes les surcharges dites « coutumières » qui avaient été mises hors la loi au moment des réformes de l'empereur Yongzheng, et à tous les échelons de l'administration, sont peu à peu réapparues et ont fini par se multiplier sans frein, exactement comme avant. Or, aux alentours de 1800 — au moment de la prise de pouvoir effective de l'empereur Jiaqing (r. 1796-1820), après l'interminable fin de règne de son prédécesseur Qianlong (r. 1736-1796, mort en 1799) — les circonstances politiques et financières de la dynastie ne permettent plus d'envisager une réforme drastique des salaires comme celle qu'avait tentée l'empereur Yongzheng dans les années 1720.

2.3. D'un tout autre ordre sont les débours que les fonctionnaires locaux devaient assez fréquemment consentir à titre de contribution personnelle pour des projets d'intérêt public, moins d'ailleurs pour rendre ces projets réalisables (ce qui eût la plupart du temps représenté des mises de fonds impossibles pour un budget personnel) que pour créer par leur propre exemple des obligations aux détenteurs locaux de la richesse privée. Nous avons rappelé à ce sujet la faiblesse insigne des budgets théoriquement alloués aux administrations locales pour les dépenses autres que de fonctionnement de base — et même en fait pour celles-là. Pour les programmes d'intérêt public, concernant les infrastructures et les institutions d'aide sociale en particulier, qu'on encourage avec une insistance particulière les administrateurs locaux à entreprendre pendant une période d'activisme gouvernemental comme le XVIII^e siècle, on attend le plus souvent d'eux qu'ils trouvent les ressources nécessaires *ailleurs* que dans les fonds publics. C'est un principe constant à l'époque qui nous concerne qu'en dehors d'exceptions limitées les infrastructures d'utilité publique — routes, ponts, dispositifs d'irrigation ou de protection hydraulique — sont à la charge de leurs usagers, l'État ne s'engageant la plupart du temps que sous la forme d'avances remboursables destinées à permettre le démarrage d'un projet lorsque celui-ci revêt une certaine ampleur. (Les réformes fiscales de l'empereur Yongzheng ont cependant permis au milieu du XVIII^e siècle de mobiliser des fonds relativement importants au niveau des gouvernements provinciaux, utilisables pour ce type de projets, mais dont la lourdeur d'utilisation était souvent critiquée.) Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de financements ou d'avances sur fonds publics, c'est aux sentiments « charitables » (*shan* 善) — ou « philanthropiques » — des notables et des riches que l'on fait appel, et c'est là que l'impulsion personnelle donnée par les fonctionnaires locaux en « contribuant sur leur salaire » (*juanfeng* 捐俸) peut être cruciale. Elle officialise et légitime des entreprises dont le financement est par ailleurs laissé au privé pour sa plus grande partie ; en outre elle renforce le prestige local (le « capital symbolique ») des notables qui se joignent à l'effort, et à qui leurs contributions valent occasionnellement des distinctions ou des citations décernées par l'État, lesquelles sont d'un grand poids dans la compéti-

tion sociale ; enfin, la position de chefs de file dans l'exercice de la charité qu'assument les fonctionnaires en contribuant sur leur salaire (peu importe en fin de compte l'origine réelle des fonds) permet dans certaines circonstances d'exercer une forte pression sur les notables en désignant comme « dénués de générosité » (*buren* 不仁) les riches qui refusent de contribuer : tel est notoirement le cas en période de disette, lorsque l'administration cherche à décourager la spéculation et à susciter les donations.

Nous avons évoqué à ce sujet le mouvement philanthropique qui s'est développé dans le bas Yangzi à partir de la fin du XVI^e siècle et s'est étendu de proche en proche à d'innombrables villes chinoises pendant les trois siècles suivants, sous la forme d'associations ou de fondations finançant la mise sur pied et le fonctionnement d'institutions charitables de toute nature : orphelinats, homes pour les vieux, maisons d'accueil pour les veuves refusant d'être remariées, centres de distribution de secours, cimetières publics, etc. Comme l'ont montré les meilleurs spécialistes de la question (Angela K. Leung 梁其姿 à Taiwan et Fuma Susumu 夫馬進 au Japon), ce mouvement, né en partie des carences de l'État, des difficultés des administrations locales et de la conjoncture générale de crise à la fin des Ming, s'est trouvé en quelque sorte récupéré par l'État dès le début du XVIII^e siècle : dès lors, les administrateurs locaux sont devenus un élément moteur dans la création de nouveaux établissements charitables ou dans la réforme de ceux qui existaient déjà. Angela Leung distingue en fait une phase de « systématisation », entre le début des Qing et l'avènement de l'empereur Yongzheng, où l'État joue déjà un rôle, et une phase de « bureaucratization » sous les règnes de Yongzheng et Qianlong, avec une implication nettement plus directe de l'administration, y compris, dans certains cas, financière.

Dans la configuration qui se met en place à cette époque, le magistrat supervise de plus ou moins près la façon dont les choses se passent, édicte ou à tout le moins approuve les règles de fonctionnement, confirme les responsables élus par leurs pairs, arbitre les conflits. Surtout, c'est désormais l'administration elle-même qui encourage et qui suscite la création de ces institutions charitables, lesquelles rendent, en effet, un service important dans le domaine du bien-être social et même de la tranquillité publique. (L'on peut ici invoquer le modèle de « sous-traitance » auquel il a été fait allusion plus haut.) Et c'est là que nous retrouvons nos magistrats donateurs : chaque fois qu'il faut créer ou agrandir un orphelinat ou tout autre type d'établissement, surtout quand cela se passe dans la ville où l'administration a son siège, il est du meilleur effet que le magistrat, voire des fonctionnaires plus élevés s'il s'agit d'une ville administrative de rang supérieur, soient les premiers à « contribuer sur leur salaire ». Grâce à quoi l'on trouvera leur nom en premier dans la liste des donateurs (avec l'indication de la somme donnée à la suite de chaque nom) gravée au dos de la stèle qui célèbre l'événement et rappelle les règles de fonctionnement ; et, précisément, ce sera un honneur pour les autres donateurs, rangés par ordre hiérarchique de leurs

titres et, en même temps, par ordre des sommes versées (puisque noblesse oblige), d'avoir leurs noms énumérés à la suite de celui du « père-et-mère » de la sous-préfecture.

Ces situations où le fonctionnaire local était vivement encouragé à y aller de sa poche étaient pour lui autant d'occasions de se donner en modèle de générosité et de civisme, et donc de renforcer sa position politique dans la localité dont il avait la charge. On a là une variante importante de la « figure de l'administrateur » : celle du « fonctionnaire charitable », ou plus simplement « humain » (*ren* 仁), qui s'engage non seulement à travers son activisme de bureaucrate, les politiques qu'il promet, la justice qu'il rend, la tranquillité qu'il assure au peuple en faisant régner la discipline parmi le personnel subalterne, etc., mais aussi par le sacrifice qu'il consent (et surtout, qu'il affiche) en prenant sur son maigre salaire de quoi contribuer au bien-être de ses ouailles. Pour en revenir à notre sujet, il s'agit d'une source supplémentaire de dépenses, peut-être pas inévitables, mais certainement souhaitables du point de vue du prestige du poste.

Entrent dans la même catégorie les contributions offertes par certains fonctionnaires locaux pour impulser des projets de développement économique. Nous sommes brièvement revenu sur un exemple que nous avons analysé avec quelque détail dans une étude parue dans les *Annales* en 1994 : le programme lancé dans les années 1740 par le gouverneur du Shaanxi, Chen Hongmou 陳宏謀, et poursuivi avec constance pendant une dizaine d'années, pour réintroduire dans la vallée de la Wei la sériciculture et la production de la soie, dont des sources anciennes affirmaient qu'elles y avaient prospéré dans la haute antiquité. L'entreprise supposait non seulement beaucoup de pédagogie et de communication, mais aussi des mises de fonds assez conséquentes. Chen Hongmou explique au début de 1746 qu'il s'apprête à compléter un financement sur fonds provinciaux (qu'il contrôle en tant que gouverneur) avec une somme de 300 taels prise sur son « indemnité d'intégrité » du troisième mois lunaire de cette année afin de constituer le capital de départ d'un atelier modèle en train d'être monté à Xi'an, la capitale de la province. Ce n'est certes pas le genre de somme que pouvait se permettre un simple magistrat : nous savons par ailleurs que les indemnités d'intégrité des gouverneurs atteignaient occasionnellement les 10 000 taels annuels (contre environ un millier pour les magistrats) ; mais Chen Hongmou encourage aussi les magistrats dépendant de lui à contribuer personnellement pour mettre sur pied des « centres de sériciculture » dans leurs villes respectives.

Nous avons encore cité certains exemples montrant que les fonctionnaires locaux pouvaient être conduits à y aller de leur poche pour éviter des à-coups dans le fonctionnement de l'administration courante : il ne s'agit plus dès lors de « charité » ou d'activisme économique, mais simplement d'un geste démontrant aux populations le souci du magistrat de ne pas leur extorquer une seule sapèque pour des opérations de routine. Dans tous les cas, cela suppose qu'il ait de la trésorerie personnelle pour contribuer à faire fonctionner les choses.

2.4. Les cadeaux aux supérieurs et les obligations sociales à l'intérieur de la profession sont mentionnés par tous les auteurs au nombre des obligations auxquelles il est virtuellement impossible de se soustraire. Nous sommes passé assez rapidement sur cette rubrique qui a déjà fait l'objet de nombreuses descriptions. Le sujet est à vrai dire immense et, surtout, pour être traité de façon adéquate il suppose un certain nombre de distinctions importantes. Dans le contexte général de sous-financement de l'État déjà souligné, dont la faiblesse des salaires était un aspect parmi d'autres, les « cadeaux » des subordonnés étaient un des modes concevables de financement complémentaire, tout comme ce qu'on appellerait plutôt des « commissions », la différence étant que les commissions étaient exigibles en échange d'actes administratifs réels — transmettre un dossier ou accorder une autorisation, par exemple — et avaient donc, à la limite, une justification fonctionnelle, même si elles tournaient facilement à l'extorsion. Quant aux cadeaux proprement dits (qui étaient presque toujours en argent en dépit d'une vaste nomenclature euphémisée), il faut y faire la distinction entre les cadeaux de routine, prévisibles et obligatoires, dont l'exemple type est le « cadeau d'anniversaire » que tous ses subordonnés doivent adresser à un fonctionnaire supérieur à la date requise (sans compter l'anniversaire de sa vieille mère, ou de son épouse principale, ou toute autre occasion de ce type, dont les assistants des fonctionnaires locaux étaient chargés de se tenir au courant), et les cadeaux personnalisés, ou *ad hoc*, visant à obtenir une faveur, immédiate ou différée. Mais qu'ils fussent de routine ou *ad hoc*, les cadeaux aux supérieurs étaient conçus comme une démarche personnelle, d'individu à individu, ne pouvant pas en principe entrer dans les frais généraux de l'administration mais financée par le donateur sur ses ressources propres, donc, toujours en principe, sur son salaire.

Ces cadeaux entraient dans un vaste système d'« échange de civilités », ou d'« obligations » (*yingchou* 應酬), liant entre eux les fonctionnaires situés du haut en bas de la hiérarchie et inclus par tous les auteurs dans leur énumération des dépenses que l'administrateur doit prévoir de couvrir sur son salaire. Même les auteurs de manuels les plus rigoristes, en fait, déconseillent de se soustraire à ce genre d'obligation dans la mesure où cela reviendrait à vouloir se singulariser en jouant à l'homme intègre, à chercher à culpabiliser ses collègues, et par là même à compromettre l'harmonie et la bonne entente qu'il convient de maintenir à tout prix entre gens sans cesse appelés à collaborer et à coopérer entre eux. Ceux qui mettent un point d'honneur à refuser d'offrir les cadeaux coutumiers sous prétexte que ce n'est pas dans les lois de la dynastie constituent en fait une infime minorité. Tout aussi rares, d'ailleurs, semblent avoir été les fonctionnaires de rang élevé qui refusaient de *recevoir* des cadeaux. Nous avons mentionné l'exemple de Tian Wenjing 田文鏡, gouverneur du Henan de 1726 jusqu'à sa mort en 1732 (et déjà souvent cité dans nos cours) : nous connaissons de lui plusieurs circulaires dans lesquelles il prétend interdire aux magistrats qui dépendent de lui — et qu'il a facilement tendance à considérer comme des êtres bornés et sans dignité — toute démarche visant à se gagner ses bonnes grâces ; il interdit

en particulier les visites de politesse pour le nouvel an, affirmant que c'est une perte de temps et d'argent et que les magistrats feraient mieux de rester à s'occuper de leurs circonscriptions ; et il interdit les cadeaux de nouvel an comme les cadeaux d'anniversaire. Il est aisé de supposer que cette attitude était de nature à causer un certain désarroi parmi des bureaucrates qui risquaient de ne plus trouver leurs marques dans un système où les moyens habituels de se faire bien voir leur étaient tout d'un coup retirés. Mais dans la grande majorité des cas des sommes considérables circulaient du bas en haut de la hiérarchie sous forme de cadeaux.

2.5. Les demandes de financement administratif venant des échelons supérieurs — dernière des cinq rubriques que nous avons distinguées au titre des dépenses publiques de l'administrateur — ne relèvent ni des « cadeaux » dont il vient d'être question, ni des « commissions », lesquelles entraînent dans les frais généraux de l'administration. Variant considérablement en fonction des contextes régionaux, des époques et de la personnalité des bureaucrates de rang élevé qui étaient en position de les exiger, ces demandes de financement administratif visaient les fonctionnaires en tant qu'individus et, là encore, les intéressés étaient supposés y répondre en prenant sur leur salaire.

Nous avons cité plusieurs auteurs discutant de ce type de contribution sur salaire, exigée en général de tous les fonctionnaires d'une province et qui semble être devenue extrêmement fréquente à partir de l'extrême fin du XVIII^e siècle. L'un est Xie Jinluan, déjà rencontré, qui mentionne parmi les dépenses qu'un fonctionnaire local doit prévoir dans son budget personnel ce qu'il appelle des « contributions régulières aux affaires publiques » (*chaishi zuopai* 差事坐派) ; parmi les activités qui étaient financées de la sorte, et pour lesquelles il n'existait en effet pas de lignes budgétaires régulières — ou pour lesquelles les budgets existants étaient considérés comme insuffisants —, on rencontre l'organisation des examens, l'entretien des bâtiments où ces examens se déroulaient, l'approvisionnement des troupes, diverses contributions pour le fonctionnement des bureaux supérieurs et pour le financement de leur personnel, etc.

Traitant des problèmes des magistrats à l'époque où il était censeur (pendant la période 1814-1819), Tao Shu 陶澍 (1779-1839), connu plus tard pour ses réformes dans le domaine du transport du tribut en grains jusqu'à Pékin et dans celui de l'administration de la gabelle, passe de son côté pour avoir dénoncé, parmi divers comportements imputables aux hauts fonctionnaires des provinces, la pratique consistant à « répartir d'autorité des contributions » (*tanpai juan-kuan* 攤派捐款) ; celles-ci, dans la source où l'on trouve ces propos, portent des noms aussi variés que « fonds complémentaires », « aides », « versements pour compenser des pertes », ou encore « frais de mission ». Tao Shu ajoute que les magistrats, incapables de faire face à tout cela sur leurs ressources propres, défalquent ces sommes des montants de l'impôt régulier qu'ils sont supposés transmettre aux échelons supérieurs ; ils sont donc obligés de compléter les

déficits qui en résultent, et ne peuvent le faire qu'en prélevant ces compléments sur la population.

Tao Shu énumère d'autres types d'exigences de la part de la hiérarchie, dont il n'est pas toujours clair si les fonctionnaires locaux devaient en supporter personnellement les coûts ou s'ils pouvaient les reporter sur leur administration. Dans un cas au moins ils étaient bien obligés d'y aller de leur salaire : nous voulons parler du recrutement de conseillers techniques ou de serviteurs en surnombre, inutiles, mais recommandés par leurs supérieurs, auquel ils ne pouvaient par conséquent pas échapper. (Cette pratique, qui en fait mettait en cause des réseaux de conseillers techniques s'appuyant mutuellement, est dénoncée depuis au moins le milieu du XVIII^e siècle.) Quoi qu'il en soit, la question de savoir si le fonctionnaire local doit ou non prélever sur ses ressources personnelles est, à cette époque, quelque peu formelle, tant il est vrai que le poids de ces financements hors statut exigés par la hiérarchie était routinièrement reporté sur les réserves non comptabilisées des administrations locales — autrement dit, sur les contribuables qui alimentaient ces réserves avec les surcharges et les commissions, tendanciellement toujours plus lourdes et plus nombreuses, qu'on les obligeait à payer.

Mais dans un cas au moins les salaires des fonctionnaires étaient directement touchés : celui, précisément, des *retenues sur salaire* (ou, pour être plus précis, sur les « indemnités d'intégrité », centralisées au niveau de la province) ; ces retenues à la source, appelées *tanjuan* 攤捐 (contributions réparties) ou *koulian* 扣廉 (retenue sur l'indemnité d'intégrité), semblent avoir été de plus en plus systématiques pendant la première moitié du XIX^e siècle. Le phénomène s'explique en grande partie par l'accumulation, à la même époque, des déficits en caisse réelle dans les finances des administrations territoriales, dont les causes ne peuvent être développées ici mais qui avait pour conséquence une diminution des transferts fiscaux vers les échelons supérieurs — et donc cet effort pour récupérer une partie du manque à gagner en piochant directement dans les salaires. Les retenues sur salaires pouvaient procéder directement de la Cour, d'ailleurs, et toucher non seulement les fonctionnaires locaux, mais toute la hiérarchie d'une province dans laquelle avaient été mis au jour de graves déficits à l'occasion d'une de ces campagnes générales d'audit (*qingcha'an* 清察案) dont on rencontre des exemples particulièrement nombreux au tournant du XIX^e siècle et qui s'avéraient bien souvent incapables de désigner les responsables (souvent anciens) des trous révélés dans les comptabilités ; si bien que dans maints exemples l'on voit les salaires d'une province entière participer, par le jeu des retenues, au remboursement étalé sur de nombreuses années d'un de ces énormes déficits accumulés pendant de longues périodes et révélés au hasard des contrôles. (La même procédure pouvait aussi servir au remboursement de dépenses entraînés par des campagnes militaires, que le pouvoir central n'avait plus depuis le début du XIX^e siècle les moyens de financer sur ses propres réserves.) La conséquence de tout cela, c'est que, dans le calcul

de son budget, un fonctionnaire local des années Jiaqing ou Daoguang (entre 1800 et 1850) était obligé de tenir le plus grand compte du fait que son salaire théorique risquait de ne pas lui être versé intégralement ; or, les retenues pour rembourser les déficits, pour participer aux dépenses militaires dans la région, etc., n'étaient pas modestes, puisqu'on peut voir dans divers exemples qu'elles atteignaient facilement 20, 30 ou même 50 % de l'indemnité d'intégrité — on rencontre même des cas à 100 %. Dans de pareilles conditions les fonctionnaires locaux, à qui l'on retirait une partie significative de leurs salaires, étaient obligés non seulement d'inventer de nouveaux prélèvements, mais encore de puiser dans les réserves fiscales. Ainsi se créaient de nouveaux déficits : on peut parler à cette époque d'une sorte de cercle vicieux administratif et fiscal.

L'incompatibilité entre les revenus licites des administrateurs de l'État (leurs salaires et leurs indemnités) et leurs besoins, même minimaux, ne peut faire l'objet de simulations chiffrées : si l'on connaît à peu près le montant théorique des salaires et des indemnités, en ce qui concerne les dépenses des fonctionnaires, par contraste, et comme on a pu le constater dans ce qui précède, les inconnues comme les variables, tant personnelles que conjoncturelles, sont beaucoup trop nombreuses. Nous possédons en revanche d'assez nombreux témoignages d'auteurs du temps concernant aussi bien les difficultés financières des fonctionnaires locaux que les différents moyens, honorables et moins honorables, auxquels ils recouraient pour y faire face.

Nous en avons cité plusieurs, qui ne peuvent être détaillés ici. La réforme salariale de Yongzheng doit être considérée comme une sorte de ligne de partage. Depuis le XV^e siècle, sous les Ming, et jusqu'au début des années 1720, il était admis par tous que les salaires officiels n'étaient guère mieux que symboliques, et qu'il était par conséquent normal que les fonctionnaires se servent sur le public en recourant aux surcharges fiscales et aux commissions — si possible avec modération. À la veille de la réforme, par exemple, Eertai 鄂爾泰 (1680-1745), un Mandchou connu pour sa rigueur et un gouverneur éminent à l'époque Yongzheng, affirme qu'il a besoin de 6 000 taels par an rien que pour ses dépenses personnelles (celles de sa famille et de sa maison, ainsi que ses dépenses de représentation), alors que son salaire de base comme gouverneur-général est de 180 taels.

Les salaires post-réforme, multipliés par les indemnités d'intégrité, ont-ils jamais été réalistes ? Jusqu'aux années 1750 environ, même les auteurs les plus optimistes semblent dire que s'il est en effet possible de vivre dignement (entendons, sans cultiver une pauvreté ostentatoire) et d'administrer efficacement sans accepter de cadeaux et sans rançonner la population, mais en se contentant de son salaire et de son indemnité d'intégrité, cela suppose une grande rigueur et la suppression impitoyable de toute dépense inutile ; et même ainsi, c'est souvent à la limite. Par exemple, certains gouverneurs des années 1720 et 1730, connus par ailleurs pour leur frugalité, exposent qu'ils ne s'en tirent qu'en puisant dans leurs revenus privés : l'intégrité sans compromission est un luxe réservé aux

riches. D'autres auteurs affirment dès le milieu du XVIII^e siècle que dans les sous-préfectures riches du Sud-Est le magistrat est contraint de chercher d'autres sources de financement en sus de son salaire ; et dès la seconde moitié ou le troisième tiers du XVIII^e siècle il est facile d'accumuler les témoignages et les plaintes affirmant qu'il est pratiquement impossible de remplir un poste de magistrat sans « réclamer de l'argent » (*yao qian* 要錢) : on trouve par exemple les estimations d'un censeur affirmant que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les dépenses professionnelles d'un magistrat variaient entre 5 000 et 10 000 taels (alors que son indemnité dépassait rarement 1 000 taels) : or, ces chiffres sont ceux donnés par certains *gouverneurs* de l'époque Yongzheng, une cinquantaine d'années plus tôt, pour estimer leurs propres dépenses ! Comme on l'a vu, les quelques auteurs de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e qui tentent d'expliquer comment préserver son intégrité, refuser cadeaux et pots-de-vin, etc., admettent qu'il faut ajouter au salaire certaines surcharges fiscales ; et à vrai dire la modération qu'ils prêchent semble à cette époque sérieusement passée de mode.

Notre impression est qu'après le début du règne de Daoguang (1821-1850) on ne parle plus beaucoup de l'insuffisance des salaires : c'est comme si le problème était classé, et qu'il était admis par tout le monde — comme avant les réformes de Yongzheng — que le salaire n'a qu'une valeur symbolique et qu'il faut se débrouiller avec les moyens du bord ; et que même dans ces conditions il est possible d'acquérir une réputation d'intégrité, à condition simplement de maintenir les prélèvements non légaux dans des limites acceptées par la coutume. Tout, dès lors, dépend de ces limites, dont on a vu qu'elles étaient extrêmement fluctuantes et qu'elles n'ont en fait cessé de reculer.

De fait, une fois admise l'incompatibilité entre salaires et besoins réels pendant la plus grande partie de la période qui nous occupe — le second quart du XVIII^e siècle constituant une exception limitée —, deux questions fondamentales au moins se posent. La première, précisément, c'est celle des procédés et des stratégies, plus ou moins reconnus et tolérés, qui permettaient aux fonctionnaires territoriaux de s'arranger de telle sorte que les revenus qu'ils tiraient de leurs fonctions — ce qui n'a rien à voir avec leurs salaires — arrivent à couvrir à peu près leurs besoins, réels ou subjectifs, et donc leurs dépenses.

Or, il va sans dire que la nature même et la forme des procédés et des stratégies en question avaient un impact crucial sur ce qui est en fin de compte notre sujet : les « figures de l'administrateur ». Dans ces « figures » il faut d'abord inclure les représentations que les administrateurs donnaient d'eux-mêmes aux différents publics concernés : aux milieux sociaux très variés qui composaient la population des administrés, aux instances dynastiques (les maîtres du régime, en quelque sorte les employeurs des administrateurs), ainsi qu'à cet autre public potentiel qu'était la profession elle-même, c'est-à-dire les collègues, et, au-delà, au milieu plus large des lettrés dont émanait directement cette profession. Les techniques variées auxquelles recouraient les administrateurs pour s'assurer les

revenus dont ils avaient besoin (ou même nettement plus que cela) déterminaient dans une large mesure l'image qu'ils projetaient auprès de ces différents publics, et affectaient en proportion leur autorité et leur respectabilité. Mais ces pratiques déterminaient aussi les représentations que se faisaient les administrateurs *d'eux-mêmes*, en tant que représentants de l'État et en tant que membres d'une certaine classe, supposée donner l'exemple au reste de la société, voire en tant que représentants d'une élite intellectuelle dont la mission était, dans certaines circonstances au moins, de défendre les vraies valeurs morales face au pouvoir dynastique lorsque celui-ci semblait vouloir les négliger. Le rapport compliqué qu'entretenaient la plupart des fonctionnaires avec l'argent — par référence aux valeurs idéalistes qu'on leur avait enseignées depuis leur plus tendre enfance — tendait plutôt à brouiller l'image qu'ils se faisaient d'eux-mêmes, tant collectivement qu'individuellement.

Pour en revenir aux stratégies et aux pratiques dont nous avons parlé, indispensables la plupart du temps aux fonctionnaires pour parer à leurs dépenses même les plus inévitables, leur acceptabilité ou même leur légitimité étaient, avon-nous dit, déterminées par la « coutume ». Or, le contexte politique et idéologique a considérablement varié d'un bout à l'autre de la période. Dans un mémoire extrêmement intéressant de 1745, le censeur Chai Chaosheng 柴潮生 se plaint de la bureaucratisation excessive introduite par les réformes de Yongzheng et de la paralysie qui en serait résulté (d'après lui) dans le domaine des projets d'utilité locale ; et il évoque avec nostalgie le temps de l'empereur Kangxi (r. 1662-1722) — avant les réformes, donc —, lorsque des fonctionnaires entreprenants et intègres pouvaient se permettre de « lever [des fonds] pour leur propre compte » (*sizheng* 私徵) afin de lancer de tels projets. Les « contributions » (*juan* 捐) qu'ils offraient pour ces projets impliquaient du coup un degré indéniable, mais accepté, de confusion des ressources privées et publiques.

On retrouve quelque chose de cette confusion dans les propos tenus par plusieurs auteurs de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, tels Xie Jinluan ou Gao Tingyao, déjà cités ; mais le contexte est différent. D'un côté, le principe selon lequel un fonctionnaire doit se débrouiller avec son seul salaire, réaffirmé avec éclat au moment de la réforme salariale de Yongzheng, reste théoriquement en vigueur, si bien que ces auteurs dont l'ambition ultime est de montrer qu'on peut encore être un fonctionnaire à la fois intègre, respectueux des lois et efficace, sont tenus à plus de prudence. D'un autre côté, ils admettent comme avant la réforme que les « contributions personnelles » à des projets publics, qu'ils continuent de compter parmi les rubriques type d'un budget de fonctionnaire, sont en fait financées par l'addition du salaire officiel, à cette époque reconnu par tout le monde comme totalement insuffisant, et d'autres ressources provenant de surcharges qui restent non-légalement *stricto sensu* ; simplement celles-ci doivent être soigneusement délimitées, gérées par le fonctionnaire lui-même (et non par le personnel subalterne), et elles sont parfois désignées comme l'« intérêt naturel [engendré par l'impôt] » (*ziran zhi chuxi* 自然之出息) — « naturel » parce que

non extorsionniste et, surtout, utile : elles sont en quelque sorte relégitimées par la coutume et la nécessité. Cela étant, il est clair qu'à l'époque d'extrême relâchement des mœurs bureaucratiques et de montée rapide de la corruption où ils écrivent, de tels auteurs mènent un combat d'arrière-garde : leur souci essentiel semble être de préserver la réputation et l'image de l'administration dans un contexte de plus en plus difficile et dans une ambiance de plus en plus délétère.

La seconde question que nous annonçons, beaucoup plus générale, nous l'avons abordée à propos des salaires relativement élevés versés aux conseillers techniques, dont on a vu plus haut qu'ils en faisaient les seuls administrateurs financièrement (et donc moralement) indépendants dans l'ensemble du système. Or, ces salaires leur étaient versés par leurs employeurs, les fonctionnaires titulaires, dont les revenus officiels étaient presque toujours insuffisants pour cela — d'où le recours à toutes les irrégularités qu'on vient d'évoquer. N'est-il pas paradoxal qu'en dehors de la tentative de réforme limitée, efficace à court terme seulement, de l'empereur Yongzheng, l'État impérial n'ait jamais sérieusement tenté de donner à ses employés directs, choisis par lui, les moyens de leur indépendance, et qu'ils les ait au contraire laissés se débrouiller pour financer celle de leurs assistants ? C'est en effet paradoxal si l'on se place dans la perspective d'un État rationnel moderne, supposé se donner les moyens matériels d'imposer l'application de ses propres principes de fonctionnement. Mais pour juger de la dysfonctionnalité (ou non) de telle pratique ou de tel choix, c'est l'économie générale des systèmes qu'il faut considérer, et non une sorte de modèle abstrait plus ou moins inspiré des nations industrialisées contemporaines, par rapport auquel toute déviation serait paradoxale ou irrationnelle.

Le paradoxe de l'État chinois prémoderne — car il y en a un — est que sa constitution générale, figurant dans les corpus réglementaires et dans le code pénal, est « rationnelle » au sens où tout est prévu et où en particulier l'idéal de l'autonomie financière des administrateurs est hautement proclamé ; mais qu'en même temps cette constitution n'a pas les moyens de sa rationalité dans la mesure où la philosophie même sur laquelle repose la légitimité de l'État dynastique est incompatible avec un niveau officiel et reconnu d'extraction fiscale qui permettrait, en effet, aux administrateurs et à leurs bureaux d'être indépendants, et donc parfaitement fiables.

En un sens, donc, on peut dire que l'État chinois à la fin de l'empire est délibérément sous-financé. Nous avons évoqué les estimations d'Albert Feuerwerker (les plus sûres en la matière, présentées dans un article paru en 1984 dans *Theory and Society*) sur la part de la production globale de l'empire prélevée par l'État : cette part ne semble avoir nettement dépassé les dix pour cent que sous le régime des Song, effectivement critiqué sous les dynasties suivantes pour ses propensions interventionnistes et fiscalistes. Sous les Ming et les Qing, en revanche, les niveaux d'extraction fiscale se situent dans des fourchettes tournant autour de 5-6 %, et il est intéressant de constater qu'ils sont comparables à ceux de l'Europe prémoderne. Feuerwerker suggère une sorte de « limite natu-

relle » à l'importance du budget des gouvernements préindustriels relativement à la population et à la richesse nationale. Dans le cas de la Chine impériale, comme sans doute ailleurs, cette limite s'explique par des raisons tant politiques (la légitimité dynastique implique qu'on épargne au maximum les « forces du peuple ») que technologiques (modes de comptabilité, moyens de calcul et de traitement des données, transmissions, transports, etc.). Un niveau de prélèvement significativement plus important n'était guère concevable dans des conditions satisfaisantes de contrôle, de fiabilité et de rentabilité, autrement dit dans un État bien ordonné et qui ne pût être accusé de mettre le pays en coupe réglée. Il y eût fallu une force administrative beaucoup plus nombreuse et mieux équipée, et surtout mieux payée — indépendante, précisément. C'est un luxe que les États prémodernes ne pouvaient s'offrir, ni techniquement ni politiquement, et dont la nécessité n'est apparue que plus tard.

L'économie générale du système de la Chine impériale tardive telle que nous venons de l'esquisser impliquait donc que les administrateurs se financent eux-mêmes dans une plus ou moins large mesure, sans pour autant compromettre la légitimité de l'État dynastique. Si l'on tenait à conserver le *discours* sur une bureaucratie salariée et indépendante, qui était effectivement inséparable de cette « constitution » rationnelle dont nous avons parlé, dont la rationalité même est d'ailleurs un des traits remarquables du système chinois, en même temps l'on acceptait la réalité de pratiques purement coutumières, échappant pour leur plus grande part au contrôle de l'État, qui ne ressortissaient pas nécessairement à l'extorsion mais qui risquaient toujours d'y conduire. On peut parler d'une sorte de compromis, d'un équilibre qui n'a jamais été très stable. Peut-être l'apparition dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, puis la multiplication pendant l'époque des Qing, des conseillers techniques — d'authentiques salariés et des professionnels parfaitement indépendants, ceux-là — doit-elle être interprétée comme une sorte d'autoéquilibrage spontané du système. Les développements propres au XIX^e siècle, sur lesquels nous concentrerons notre exposé l'année prochaine, montrent que les facteurs de déséquilibre ne l'en ont pas moins emporté.

*

Nous avons donné deux cours à New York University au moins d'octobre 1999, consacrés respectivement à la transition dynastique du XVII^e siècle vue à travers l'autobiographie d'un habitant de Shanghai (« Coming of age in Shanghai during the Ming-Qing transition : Yao Tinglin's (1628-after 1697) *Record of the Successive Years* »), et à la mise en opéra de la crise administrative et militaire du milieu du XIX^e siècle dans la province du Zhejiang (« Administrative virtue on the stage : Huang Xieqing's *The Mirror of the Official* (ca. 1860) »). Les textes révisés et augmentés de ces exposés ont d'ores et déjà été publiés (voir ci-dessous).

*

Le séminaire a porté, comme l'an passé, sur un célèbre recueil de « notes au fil du pinceau » de l'époque des Song, le *Mengqi bitan* 夢溪筆談 (Notes au pinceau du Ruisseau des rêves) de Shen Gua 沈括 (1031-1095), dont on trouvera une description sommaire dans notre précédent compte rendu d'enseignement. Nous avons proposé en introduction des considérations sur les représentations graphiques (non textuelles) des données regroupées sous le terme *tu* 圖 (carte, figure, tableau, table, graphique...), qui reprenaient en les élargissant certaines réflexions de l'année précédente relatives aux entrées du *Mengqi bitan* portant sur la cartographie. Nous nous sommes en particulier intéressé aux représentations graphiques ou tabulaires des données administratives. Mme Karine Chemla (CNRS) a enrichi cet exposé en traitant de la représentation des raisonnements mathématiques sous forme de tables ou de figures dans la tradition chinoise.

M. Christian Lamouroux (EHESS) a présenté une longue analyse des notules de Shen Gua consacrées à la pratique et au folklore des examens mandarinaux (on en trouve quatorze dans l'ouvrage) en les replaçant dans le contexte de l'émergence d'une bureaucratie civile recrutée par concours au XI^e siècle.

La plus grande partie du séminaire a été consacrée au chapitre 23 du *Mengqi bitan*, intitulé « Objets de satire et de risée » (*jiniü* 譏諷) et composé d'anecdotes et de notules dont le contenu satirique ou humoristique apparaît le plus souvent difficile à dégager à dix siècles de distance, sans parler d'une multitude d'allusions souvent obscures aux institutions et à la culture du temps, et de jeux de mots dont on ne risque guère de trouver l'explication dans les dictionnaires. L'effort en vaut pourtant la peine dans la mesure où les effets de « distinction » sociale ou culturelle portés par ces anecdotes offrent des aperçus importants sur l'évolution et la substance même des mentalités dans le milieu des lettrés-bureaucrates des Song du Nord, dont Shen Gua était un représentant particulièrement éminent. Ces analyses de texte, pour lesquelles le séminaire a bénéficié en particulier de la collaboration de Mme Catherine Despeux (INALCO) et de Mme Colette Diény (GDR 1950 du CNRS), s'inscrivaient dans le cadre d'un travail d'équipe sur le *Mengqi bitan* poursuivi sous notre direction au GDR 1950 et à l'Institut des Hautes Études Chinoises du Collège de France. Elles ont contribué à la mise en évidence d'un réseau complexe d'allusions et de renvois, aussi bien thématiques que mettant en cause un ensemble de personnages soit historiques soit contemporains de Shen Gua, à la fois à l'intérieur de l'ouvrage lui-même et entre le *Mengqi bitan* et d'autres textes de la même époque et émanant du même milieu.

PUBLICATIONS

« Administrative handbooks concerned with fiscal matters (*qiangü* 錢穀) », in Zhongyang yanjiuyuan jindaishi yanjiusuo shehui jingji shi zu 中央研究院近代史研究所社會經濟史組, ed., *Caizheng yu jindai lishi* 財政與近代歷史 (Public

Finance in Modern History) (Taipei, Academia Sinica, Institute of Modern History, 1999), vol. 2, pp. 847-863.

« Science et sublimation de l'État en Chine pendant la période impériale tardive », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 133, 2000, pp. 13-25.

« Coming of age in Shanghai during the Ming-Qing transition : Yao Tinglin's (1628-after 1697) *Record of the Successive Years* », *Gujin lunheng/Disquisitions on the Past & Present*, n° 4 (juillet 2000), pp. 15-39.

« La vertu administrative au théâtre : Huang Xieqing (1805-1864) et le *Miroir du fonctionnaire* », *Études chinoises*, XVIII/1-2 (1999), pp. 289-367.

PARTICIPATION À LA VIE SCIENTIFIQUE

Conférence donnée devant l'association Le Havre Science et Culture (Université populaire du Havre) le 3 février 2000 : « La tradition chinoise et la démocratie ».

Conférence donné à l'INALCO le 7 mars 2000 : « Les politiques de développement économique de l'État traditionnel ».

Communication au Workshop on Seventeenth-Century China, Fairbank Center, Université Harvard, 27 mai 2000 : « Creation, Conflict, and Routinization : Appointing Officials by Drawing Lots, 1594-1700 ».

Communication au Troisième congrès international de sinologie, Academia Sinica, Taipei, 29 juin 2000 : « "Encouraging agriculture" and the excesses of official mobilization : Cui Ji's 1737-1738 well-drilling campaign in Shaanxi ».

Président du Comité de gestion scientifique de l'Institut des Hautes Études Chinoises du Collège de France.

Membre du Conseil scientifique de l'École Normale Supérieure.

Responsable du GDR 1950 du CNRS (Science et société dans la Chine des Song).

Co-directeur de la revue internationale de sinologie *T'oung Pao*.

Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

